

## PUBLICITÉ SUR LES PRIX

## Chauds ou faux les rabais?

Gary Frost

Collaboration spéciale

## CONSUMMATEUR AVISÉ

Pour les plus fébriles parmi les chasseurs d'aubaines, que nous sommes probablement tous à divers degrés, tout dimanche pluvieux qui se respecte commence par le petit déjeuner qui accompagne la lecture attentive des circulaires dont on abreuve généreusement nos boîtes aux lettres. À ce titre-là, on reconnaîtra que Dame Nature nous aura amplement servis récemment.

Ainsi aiguillonnés et séduits, les consommateurs se lancent à l'assaut, c'est du moins ce que souhaitent les publicitaires, afin de profiter de l'occasion offerte de faire des économies, que ce soit pour les achats les plus courants à l'épicerie par exemple ou pour saisir une occasion de se procurer l'article longtemps convoité qui, enfin (!), est offert en solde de 40 % sur le prix régulier. Selon le message publicitaire du moins.

Le bon fonctionnement de ces rouages biens connus des rapports entre les entreprises et les consommateurs repose sur l'application de principes assez simples et basiques assurant aux acteurs que sont les consommateurs et les commerçants, un environnement où règne la confiance pour les uns et une concurrence loyale pour les autres.

## Première d'un documentaire sur la rivière Nicolet

**Nicolet (MR)** — L'organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC) présentera son documentaire sur la rivière Nicolet en grande première mercredi, à 18 h 30, à l'Hôtel Montfort de Nicolet.

Produit grâce à une aide financière du Forum Jeunesse Centre-du-Québec, ce documentaire intitulé *La rivière Nicolet: sa nature racontée*, aborde en cinq capsules le bassin versant de la rivière

## Pub sur les prix: pratiques interdites

Puisque le jeu de la concurrence, une force bénéfique pour le consommateur, s'exprime régulièrement par des prix annoncés alléchants, il importe que les consommateurs puissent s'y fier.

Au chapitre de la publicité portant sur le prix d'un article, la Loi sur la protection du consommateur (LPC) prévoit un certain nombre de règles du jeu auxquelles les entreprises doivent se conformer.

Citons les deux plus importants articles qui concernent notamment les pratiques qui sont interdites à l'égard des biens annoncés en solde.

## La règle générale

**219** — Aucun commerçant, fabricant ou publicitaire ne peut, par quelque moyen que ce soit, faire une représentation fautive ou trompeuse à un consommateur.

## Des règles particulières

**225** — Aucun commerçant, fabricant ou publicitaire ne peut faussement, par quelque moyen que ce soit:

- invoquer une réduction de prix;
- indiquer le prix courant ou un autre prix de référence pour un bien ou un service;
- laisser croire que le prix d'un bien ou d'un service est avantageux.

Le fait, par exemple, de gonfler le prix dit régulier pour mieux laisser croire à un rabais important alors que l'article n'a jamais été vendu au prix dit régulier est interdit et constitue une infraction à la LPC.

## Deux commerçants plaident coupables

L'actualité récente fait d'ailleurs mention de deux entreprises ayant reconnu leur culpabilité à des accusations portées en vertu de l'article 225b de la Loi sur la protection du consommateur après que des manquements eurent été révélés par une enquête.

C'est ainsi que l'entreprise montréalaise Mobiliers Mondial Salotti inc. devra payer une amende totalisant 7542 \$ pour avoir commis ces infractions. L'entreprise a faussement indiqué, en mars 2012, le prix courant ou prix de référence pour un bien.

En effet, les prix indiqués pour certains ensembles de meubles étaient majorés de plus de 200 % afin de s'accorder une possibilité de négociation et, ultimement, obtenir un prix supérieur au prix d'acquisition normalement consenti par les consommateurs.

À la même enseigne, le Centre Hi-Fi, dont l'établissement principal est situé à Montréal, a faussement indiqué, dans des annonces publiées entre mai et juillet 2011 dans des quotidiens montréalais, le prix courant ou prix de référence pour un téléviseur. En effet, les prix de référence dans les publicités étaient majorés à près de 2500 \$ alors que le marché proposait pour le même modèle des prix courants variant de 1150 \$ à 1900 \$. L'entreprise et son administrateur se sont vus imposer des amendes totalisant 8396 \$ pour avoir commis ces infractions.

Gary Frost est directeur des services aux consommateurs à l'Office de la protection du consommateur



PHOTO: SYLVAIN MAYER

## La Fondation Bon départ fait bouger les jeunes à Shawinigan

La Fondation Bon départ organisait samedi sur les terrains des magasins Canadian Tire plusieurs activités pour que les jeunes puissent s'amuser. Le porte-parole de la Fondation, Sébastien Benoit, était présent au Canadian Tire de Shawinigan. L'animateur est entouré sur la photo d'Andrée Bélanger, directrice générale de la Fondation, d'Érika et de Cassandra Desalliers, qui ont déjà participé à un camp de la Fondation, de Marcel Gagné, vice-président de la Fondation et propriétaire du Canadian Tire de Shawinigan. Ce dernier deviendra président de la Fondation en septembre prochain.

## Prendre soin de l'eau potable cet été

Brigitte Trahan

brigitte.trahan@lenouvelliste.qc.ca

**Shawinigan** — Le Réseau Environnement prévoit sept visites à Shawinigan, au cours de l'été, afin de sensibiliser la population à l'importance d'économiser l'eau potable. D'autres visites sont aussi prévues à Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

L'agente de sensibilisation de la région Mauricie et Centre-du-Québec offrira une courte formation aux membres de la Patrouille bleue, aujourd'hui, et rencontrera des enfants dans le cadre de camps de jour, cet été.

Des stands d'information sont aussi prévus le 1<sup>er</sup> juin à la Foire en ville, le 8 juin à la Fête de la pêche, le 24 juin à l'Expo d'autos de Grand-Mère, le 27 juillet au Festi-Beach de Lac-à-la-Tortue et le 28 juillet, au Championnat provincial de canoë-kayak.

Le réseau en est à sa 37<sup>e</sup> année d'intervention et fera de la sensibilisation jusqu'au 9 août.

Du côté de Mont-Carmel,

l'agente rencontrera les enfants aux camps de jour et un stand d'information sera présent à l'événement Mont-Carmel en fête, le 13 juillet.

Les Québécois consomment en moyenne 386 litres d'eau par jour par personne. C'est 70 % de plus qu'en Ontario.

On peut diminuer sa consommation en ne laissant pas couler l'eau pendant qu'on se brosse les dents ou qu'on se rase ou bien en évitant d'arroser quand il pleut, par exemple.

Le Réseau Environnement organise aussi, le 15 juillet, la Journée compte-goutte depuis cinq ans maintenant. Au cours de cette journée, citoyens et municipalités sont invités à poser un geste concret pour économiser l'eau. Depuis le 6 mai, une bouteille voyage partout au Québec et les municipalités qui participent au Programme d'économie d'eau potable sont invitées à y déposer un message indiquant les gestes qu'elles s'engagent à poser pour préserver l'eau potable.

## BABILLARD

## ASSEMBLÉES

## ASSOCIATION DES RETRAITÉS FERROVIAIRES DE LA MAURICIE

Réunion bimensuelle mardi 28 mai à 13 h 30 au pavillon Maurice-Pitre, 6455 rue Notre Dame, Trois-Rivières. Info.: Yolande Sauvageau au 819-376 2822.

## CENTRE ADRIENNE-ROY

Assemblée générale annuelle lundi 27 mai à 19 h au 2092 rue Lavergne, Shawinigan.

## CENTRE DE FEMMES PARI MI ELLES

Lundi 27 mai à 18 h 30: atelier-confé-

Nicolet et l'influence réciproque qui existe entre l'eau qui y circule et les usages que nous en faisons.

Il s'agit d'un voyage à travers le temps et l'espace afin de découvrir toutes les facettes du bassin versant de la rivière Nicolet ainsi que ses nombreux attraits. Le documentaire se veut un nouvel outil pédagogique tout indiqué pour en savoir plus sur les lacs et rivières qui drainent ce vaste territoire, «ou simplement pour mieux visualiser le chemin par-

couru par l'eau que nous consommons et sa destination une fois utilisée», explique-t-on.

Les 25 premiers participants auront la chance de recevoir gratuitement une copie du DVD du documentaire.

Ceux et celles qui auront des questions pourront les poser aux réalisateurs du documentaire, après quoi suivra au même endroit, à 19 h 30, l'assemblée générale annuelle de COPERNIC.

rence sur les droits testamentaires avec Me Patricia Blanchette, notaire. Aussi, la médiation familiale avec Yvette Alain, intervenante sociale et médiatrice familiale. Dans les locaux du centre, au 2170 boulevard Bécancour. Informations et inscriptions: 819-298-2585.

## ACTIVITÉS

## FADOQ SHAWINIGAN-SUD

Les jeux d'été de Saint-Sauveur débutent lundi 27 mai à 18 h 30. Jusqu'au 29 mai. Info.: Sylvie 819-536-3996.

## FADOQ SAINT-LAURENT

Cartes 13 brasses à tous les lundis de l'été à 13 h au sous-sol de l'église Saint-Laurent, Trois-Rivières. Information: 819-378-6569.

## PÉTANQUE

## CLUB RÉCRÉATIF DES AÎNÉS DE SAINT-ANDRÉ

Le CRDA de Shawinigan-Sud débute sa saison de pétanque lundi 27 mai à 19 h, avec l'inscription à 18 h 30, au terrain de la fabrique Saint-André, 117<sup>e</sup> Rue, secteur Shawinigan-Sud. Info : Hélène (819) 536-5722.

## PARC SAINTE-BERNADETTE

Pétanque au parc Sainte-Bernadette, rue Guilbert, secteur Cap-de-la-Madeleine, les mardis et mercredis après-midi; l'inscription de 12 à 13 h. Information: Suzanne au 819-697-3153 ou 819-698-9678.

## SPIRITUALITÉ

## ASSOCIATION MARIE-REINE

Chapelet vivant lundi 27 mai à 19 h à l'église Sainte-Thérèse, 7<sup>e</sup> Rue.